

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2019

CP2019_09_15
id. 4788

Le 24 septembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme JALAISE (pouvoir à M. HEBRARD)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ COLLÈGE JEAN LACAZE

La commission permanente du 2 juillet dernier a validé les demandes de subventions dans le cadre de la politique départementale en matière de classes de découverte, de séjours éducatifs, linguistiques et d'aides particulières aux familles présentées par les établissements publics et privés de premier et second degrés.

Une demande d'aide particulière présentée par le collège Jean Lacaze de Grisolles n'a pas été traitée par suite d'un oubli. Cette élève peut prétendre à une aide d'un montant de 91,20 € pour sa participation au séjour à Versailles (du 15 au 19 avril 2019).

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique des classes de découverte, l'attribution d'une subvention départementale au collège Jean Lacaze à Grisolles d'un montant de 91,20 € pour la participation d'un élève à un séjour à Versailles du 15 au 19 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC